



## Gêne liée à une servitude de gaine technique

-----  
Par carolinecd

Bonjour,

nous avons acheté en octobre 2018 un appartement.

Suite à notre emménagement, en décembre, nous avons constaté un bruit de fond -type ronflement- émanant de la gaine technique qui passe dans notre salon et une des chambres.

Cette gaine serait une gaine d'extraction des fumées de cuisine de l'EHPAD qui se trouve au rez-de-chaussée de notre immeuble.

Le bruit est présent de 8h du matin à 19h le soir sans interruption, 7j/7.

l'EHPAD est en effet propriétaire du rez -de-chaussée de ma résidence, et l'entrée de notre immeuble + les appartements en étage sont une copropriété indépendante de l'EPHAD.

Du coup, nous souffrons au quotidien de nuisances produites par l'EPHAD et arrivant jusqu'à notre appartement par la gaine technique qui est une servitude. L'EHPAD ne veut rien entendre de nos plaintes. Comment l'obliger à insonoriser sa gaine et prendre en compte les nuisances, svp ?

Merci beaucoup de votre aide

Caroline

-----  
Par Eric\_92

Bonjour,

Je pense que la première chose à faire est de mesurer le niveau sonore puis, si celui-ci dépasse les normes acceptables

([url=<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000459023&fastPos=2&fastReqId=2071200149&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>]https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000459023&fastPos=2&fastReqId=2071200149&categorieLien=id&oldAction=rechTexte[url], de le faire constater par huissier et d'envoyer une première lettre de mise en demeure à l'EHPAD.